



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 15 mai 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FORT DEBIT D'EAU

INTERDICTION DE CANYONING

Le fort débit d'eau dans les canyons du Massif du Canigou prévu jusqu'à la fin de la fonte des neiges rend la pratique du canyoning particulièrement dangereuse.

La descente de canyon est en conséquence interdite par arrêté préfectoral dans le massif du Canigou jusqu'au 26 juin 2009, y compris le canyon du Finestret.

Les autres canyons du département restent accessibles dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral du 6 juin 2007 portant réglementation de la descente des canyons dans le département des Pyrénées-Orientales.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle

Christine Petit

Tel : 04 68 51 65 30